

## RÈGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2020

*Le Forum des Associations de Fontenay-le-Comte est organisé par l'ODDAS et bénéficie du soutien et de moyens de la Municipalité.*

*La mise en œuvre du Forum est confiée par le Conseil d'Administration à un Comité d'Organisation du Forum (COF) coordonné par un référent membre du Bureau de l'ODDAS.*

*Le Forum est exclusivement réservé aux Associations Fontenaisiennes, ou à celles ayant une activité régulière sur la Ville et exerçant une activité dans les domaines : artistique, culturel, sportif, social, éducatif, emploi, prévention, santé ; ne sont pas acceptées celles ayant une finalité d'ordre politique ou culturel.*

*Le Forum permet aux acteurs associatifs de présenter leurs activités et en aucun cas de vendre des produits.*

### **Les Associations souhaitant participer au Forum s'engagent à respecter les règles suivantes :**

#### Article 1 – Date et lieu

Date : samedi 5 septembre 2020,

Lieu : Salle BEL AIR, avenue de la Gare à Fontenay-le-Comte

#### Article 2 -Informations aux associations et communication

Diffusion des informations : à partir de l'adresse mail Forum des Associations créée à cet effet, les informations sont adressées selon les coordonnées et adresses mail communiquées par les Présidents(es) (fichiers Ville et ODDAS) ; *des envois courriers postaux restent possibles, mais doivent rester exceptionnels.*

Elles portent notamment sur :

- fiche d'inscription,
- confirmation d'inscription,
- supports de communication pour diffusion aux adhérents de l'association (dépliant et affiche),
- invitation à une réunion bilan,
- tout autre élément général ou particulier,

La communication sur la tenue du Forum est assurée par la Municipalité de Fontenay le Comte, et le Comité d'Organisation du Forum.

#### Article 3 – Participation financière

Pour assurer notamment les frais liés aux services obligatoires de Sécurité, chaque Association exposante doit régler un montant de **15 €** (à verser par chèque ou par virement au moment de l'inscription à l'ordre de l'ODDAS). Cette année, cette participation couvrira également l'achat de gel hydroalcoolique pour le public, de produit de nettoyage virucide (norme EN 14476) pour l'installation et le rangement, ainsi que des agents d'entretien pour les sanitaires. En revanche, chaque association devra se munir de ces produits (norme EN 14476) pour nettoyer les surfaces au cours de la journée, et de gel hydroalcoolique pour ses bénévoles.

En cas de désistement le montant versé est conservé.

#### Article 4 - Inscription

Le Comité d'Organisation du Forum de l'ODDAS est le seul responsable de la gestion des inscriptions.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des **dossiers complets** (bulletin d'inscription dûment rempli, paiement de la participation, copie du présent règlement signé) **dans la limite de la date de clôture fixée au 23 juillet 2020, et dans la limite des places disponibles.**

Les inscriptions arrivées dans les délais, mais ne pouvant être acceptées par manque de place, sont inscrites sur liste d'attente. Dans le cas de désistement, les demandes d'inscription mises en attente feront l'objet, selon leur ordre d'arrivée, d'une proposition de participation.

#### Article 5 – Emplacement

Les emplacements des stands sont attribués par le Comité d'Organisation du Forum au fur et à mesure de l'enregistrement des inscriptions. Ils ne peuvent pas faire l'objet de modification de la part des exposants.

Tous les exposants disposent de la même surface de stand, **ou de l'emplacement extérieur dédié.**

Attention : aucun branchement électrique ne sera possible.

Deux emplacements préférentiels sont réservés au stand de la Municipalité et à celui de l'ODDAS.

Les Associations sont informées de leur emplacement par le dépliant d'organisation du Forum qui leur sera adressé, deux semaines avant le jour du Forum, et par un plan général affiché à l'entrée de la salle.

#### Article 6 – Installation

La veille de la manifestation sont installées les tables, chaises, grilles fournies par la Municipalité sous la responsabilité du Comité d'Organisation du Forum. Il sera demandé, par courriel, aux Associations inscrites d'apporter leur concours bénévole à l'aménagement de la salle.

## RÈGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2020

**L'ouverture du Forum est fixée à 9 heures** pour les exposants auxquels il appartient d'installer leur stand, dans la limite de l'emplacement affecté afin de respecter les lieux de passage et l'espace des autres exposants.  
La préparation des stands doit être finalisée **avant 10 heures**, horaire d'ouverture au public.

Au cours de la journée sont à respecter les consignes de sécurité suivantes:

1. *aucun tissu nylon, vinyle ou plastique, aucune nappe en papier*
2. *aucun engin à moteur, pas de présence de liquide gaz ou inflammable*
3. *éviter les matériaux inflammables*
4. *interdiction de fumer, ou bien de manger dans la salle*
5. *accès interdit aux animaux sauf demande spécifique à la Direction des Services Vétérinaires, excepté pour les chiens accompagnant une personne mal voyante.*
6. *interdiction d'apposer des affiches sur les murs et sur les fenêtres.*
7. *maintenir libre de tout encombrement les issues de secours, les allées de circulation et les moyens de secours*
8. *respecter l'ensemble des mesures de protection de l'environnement : tri sélectif, utilisation des poubelles mises à disposition...*

**Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.**

**En complément de ces consignes, des contraintes sanitaires spécifiques au COVID-19 s'appliqueront :**

- Respecter les gestes barrières, et notamment la distanciation physique :
  - au moins un mètre doit séparer le public des bénévoles : un couloir spécifique sera démarqué au sol
  - ne pas dépasser le mètre attribué à chaque association : un marquage délimitera les espaces vides
- Ne pas encombrer les allées de circulation, ainsi que les allées sanitaires, avec du matériel ou des objets,
- Respecter le sens de circulation de la salle, avec une entrée et une sortie,
- Nettoyer régulièrement les tables et les chaises, ainsi que lors de son départ,
- Pour toutes les surfaces et le matériel, ainsi que pour ses bénévoles, l'association est en charge de la désinfection par ses propres moyens, et avec des produits respectant la norme EN 14476
- Port du masque obligatoire et respect de la distanciation physique,
- Si plus de 3 visiteurs sont présents sur le stand, l'exposant devra mettre en place une file d'attente,

### Article 7 – Démontage et rangement

La clôture du Forum pour le public **est fixée à 17 h 30**, heure à partir de laquelle les Associations peuvent ranger et évacuer leur matériel jusqu'à 18h30. Les exposants s'engagent également à ranger leurs tables, chaises, grilles mises à disposition à partir de la note de consigne qui leur sera remise à leur arrivée après les avoir désinfectées.

### Article 9 – Évaluation

Est remis à chaque exposant un questionnaire d'évaluation permettant au Comité d'Organisation du Forum de faire un bilan sur l'ensemble des modalités d'organisation. L'Association s'engage à le renseigner et à le remettre avant la fin de la journée au stand d'accueil ou dans un délai maximum de 7 jours après le Forum.

### Article 10 – Assurances

Les associations participant au Forum garantissent avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

### Article 11 – Transmission du présent règlement

Le présent document doit être communiqué à l'ensemble des bénévoles de l'association tenant le stand afin que les consignes qu'il contient soit connues et respectées par tous.

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du signataire : \_\_\_\_\_

Qualité: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du représentant de l'association autorisé, précédée de la mention « lu et approuvé »